

**ARRETE MUNICIPAL**  
n° \_\_\_\_\_ en date du \_\_/\_\_/\_\_

**portant autorisation d'abattage de chiens (d'animaux) errants et dangereux sur la commune de.....**

Le Maire de la commune de .....

**VU** Le Code Rural et notamment l'article L.211-11, titre I<sup>er</sup> du livre II nouveau ;

**VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211-1, L2212-1, 2212-2 alinéa 7 .

**VU** La divagation dûment constatée sur le territoire de la commune de .....d'animaux, dont la description est annexée au présent arrêté, appartenant à Monsieur .....ou dont le propriétaire est à ce jour inconnu)

**CONSIDERANT** Les plaintes émanant d'éleveurs de (lieu dit ou commune ) faisant état d'attaques répétées de leurs troupeaux d'ovins commises par des chiens errants.

**CONSIDERANT** L'ampleur des dégâts suivants causés

**CONSIDERANT** Que ces animaux en divagation sont susceptibles de provoquer des accidents de la circulation, et qu'ils représentent donc un danger grave et immédiat pour la sécurité des personnes et des animaux ;

**CONSIDERANT** Que, par leur agressivité et leur comportement qui rend leur capture extrêmement difficile et hasardeuse, les animaux en divagation représentent un danger grave et immédiat pour la sécurité de personnes ou des animaux domestiques ;

**CONSIDERANT** L'urgence de la situation et qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre des mesures de nature à y remédier ;

**CONSIDERANT** L'échec des diverses tentatives de capture de ces chiens (animaux ) errants,

**CONSIDERANT** Que la sécurité publique et la protection des troupeaux des élevages d'ovins rendent nécessaire l'abattage des chiens ( animaux ) sus-visé

Choisir les considérants les plus adaptés

***ARRETE***

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**

La circulation est interdite sur la route au lieu-dit.....sur la commune de .....pendant le temps nécessaire à la mise hors d'état de nuire des animaux divagants.

Ou bien : Les chiens errants ( ou autres animaux) , à l'origine des dégâts causés aux troupeaux ovins appartenants à des élevages situés sur la commune de ..... , doivent être capturés ou abattus.

**ARTICLE 2**

Pour la capture ou l'abattage (ou la destruction ) des chiens ( ou autres animaux ) visés à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté , les battues sont organisées sous le contrôle et la responsabilité technique des Lieutenants de loupeterie.

Ou bien : Pour la capture ou l'abattage (ou la destruction ) des chiens ( ou autres animaux ) visés à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté il est fait appel aux agents de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

### **ARTICLE 3**

L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ou les Lieutenants de loupeterie) est autorisé à utiliser sur le territoire de la commune , aux emplacements de son choix ,les moyens adaptés destinés à la capture des chiens (animaux ) errants .

### **ARTICLE 4**

Dans le cas ou la capture n'aura pu être réalisée de façon satisfaisante dans un délai de .....jours après la signature de cet arrêté, l'Office de la Chasse ( ou les Lieutenants de loupeterie) est autorisé à procéder à l'abattage des chiens (ou animaux ) errants.

### **ARTICLE 5**

Les opérations définies aux articles 3 et 4 peuvent être effectuées de jour comme de nuit.

### **ARTICLE 6**

Les cadavres des animaux seront enlevés par la Société SARIA à Bayet ( Allier ).

### **ARTICLE 7**

Les frais de capture, de garde, de destruction et de transport seront à la charge du propriétaire si celui-ci est reconnu.

### **ARTICLE 8**

Délai et Voie de recours

La présente décision ne peut être déférée qu'au Tribunal Administratif. Le délai de recours est de 2 mois pour le demandeur. Ce délai commence à courir du jour où la présente décision a été notifiée.

### **ARTICLE 9**

Monsieur le (Madame la) Maire de .....Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Puy de Dôme....., Monsieur le Chef de la Brigade de l'Office de la Chasse et de la Faune Sauvage du Puy De Dôme , Monsieur le Lieutenant de Loupeterie du secteur de....., sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

### **ARTICLE 10**

Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en mairie, sera transmise à Monsieur le Préfet du Puy de Dôme, Monsieur le commandant de la compagnie de Gendarmerie, Monsieur le Chef de la Brigade de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, Monsieur le Lieutenant de Loupeterie. Le présent arrêté sera notifié à M. X, propriétaire des animaux s'il est reconnu.

Le Maire,